

## Cannabis thérapeutique : l'ANSM publie la synthèse des avis du CSST

Abderrahim DERRAJI - 2018-12-17 09:49:03 - Vu sur pharmacie.ma

Le Comité scientifique spécialisé temporaire (CSST) sur l'évaluation de la pertinence et de la faisabilité de la mise à disposition du cannabis thérapeutique en France a été créé le 10 septembre 2018 par l'Agence de nationale de sécurité du médicament (ANSM-France). Le CSST a tenu 3 réunions dans le but d'évaluer l'intérêt thérapeutique du cannabis dans le traitement de certaines pathologies ou certains de leurs symptômes. Ce comité a également passé en revue les expériences et la réglementation nationale et internationale concernant le recours au cannabis thérapeutique. Le Comité estime qu'il est pertinent d'autoriser l'usage du cannabis à visée thérapeutique pour les patients dans certaines situations cliniques et en cas de soulagement insuffisant ou d'une mauvaise tolérance des thérapeutiques, médicamenteuses ou non, accessibles.

Le recours au cannabis peut être envisagé en complément ou en remplacement de certaines thérapeutiques. Les situations thérapeutiques retenues par les experts pour l'usage de cannabis à des fins médicales sont comme suit : - Douleurs réfractaires aux thérapies (médicamenteuses ou non) accessibles. - Certaines formes d'épilepsie sévères et pharmaco-résistances dans le cadre des soins de support en oncologie. - Les situations palliatives. - La spasticité douloureuse de la sclérose en plaques. Le Comité préconise, également, qu'un suivi des patients traités soit mis en place sous forme d'un registre national pour assurer une évaluation de son bénéfice/risque, qu'une évaluation des effets indésirables soit régulièrement faite par les réseaux de pharmacovigilance et d'addictovigilance et que la recherche soit favorisée. Le Comité souhaite pour que l'ensemble de ces propositions soit appliqué et qu'une évolution de la législation soit mise en œuvre. Par ailleurs, considérant les risques pour la santé, le comité exclut la voie d'administration fumée pour le cannabis à visée thérapeutique. Il rendra le cas échéant un avis détaillé sur les différentes voies d'administration possibles.